Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240205-DE2024_003-DE

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à 19 heures,
le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 19 janvier 2024
Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Présents : 27
Votants : 27

Présents : Jacques GRANDCHAMP – James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON – Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Sylviane DENIAU - Georges BARTHE - Marie-Claude GIRARDOZ - Gilles TOURNIER - Françoise GROBEL - Nelly DUFFOUR - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL – Dominique COMANDONE - Julien-Marc MEYNET- Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND – Claude SIGWALT - Noël DUVAND.
Absents Représentés : Valérie RAPHOZ par Christelle GAUDET - Robert BARATAY par Pascal EYNARD-MACHET - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON- Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Elisabeth GIGUELAY par Noël DUVAND – Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT
Absents : Claude ECHERNIER-MOTTET - Valérie MERLE-DARCOURT
Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet : Modification du tableau des emplois

Délibération n° DE2024_003

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Considérant qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à la réussite de la promotion interne auprès du Centre de Gestion,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil municipal, et les délibérations modificatives,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois annexé ci-dessous,

Modification du tableau des emplois
Annexe à la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024

Référence poste budgétaire	Catégorie	Effectif concerné	Service	Grade	Dont temps non complet
Filière technique :					
PB00078	C	1	Service EJE École Saint-Exupéry	**Agent de maitrise principal** Agent de maitrise Adjoint technique principal 1ère cl. Adjoint technique principal 2e cl. Adjoint technique	28/35

NB : **en gras**, les modifications apportées au poste

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le
ID : 074-217402189-20240205-DE2024_003-DE

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Maire de Publier,
Jacques GRANDCHAMP

MAIRIE DE PUBLIER
Haute-Savoie

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Sous-Préfecture le :
Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.